



Maison de la Laïcité Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N°190 mai 2021

**LIBERTÉ
D'EXPRESSION RACISME
L'INDISPENSABLE BÂTIMENTS
VIGILANCE LAÏQUE! SCOLAIRES**



© photo : Nathan Dumiao



Dans ce numéro

Covid 19 : s'adapter à la pandémie pour une Maison de la Laïcité	p. 1
Nouvelles de notre page « Morlanwelz balade laïque »	p. 4
Nadia Geerts : une enseignante menacée pour avoir osé manifester son droit d'expression citoyenne	p. 5
Le racisme est un délit, pas une opinion - L'affaire Cécile Djunga	p. 7
Repas de printemps et de Pâques	p.10
Amusez-vous à découvrir des noms de villes ou de communes	p.12
Rénovation des bâtiments scolaires - L'enseignement privé confessionnel se considère à nouveau défavorisé !	p.13
La Fédération WBE investit dans ses bâtiments scolaires - Est-ce vraiment anormal ?	p.14
Voyage-devinettes dans des villes et communes - Les solutions	p.18
Etre libre-penseur : un concept contemporain ?	p.19

Accueil – Sophie Bultot 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](https://www.banqueparibas.be/fr/laicite)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/392796

Mail : yvnicaise41@gmail.com

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Covid 19 : s'adapter à la pandémie

Difficile pour le fonctionnement d'une Maison de la Laïcité

Comme toutes les associations culturelles et philosophiques, nous vivons, depuis un an, dans l'impossibilité d'organiser les activités qui concrétisent nos raisons d'être :

- Partager des moments conviviaux et festifs ;
- Organiser les cérémonies laïques, à la demande des personnes ;
- Organiser des débats, conférences, échanges sur des thèmes de société dans laquelle nous vivons ;
- Mieux faire connaître les valeurs qui nous sont chères.

Les Maisons de la Laïcité ne sont pas des endroits neutres mais des lieux où s'expriment nos valeurs, où nous en débattons, les partageons et où nous voulons les faire partager par le maximum de personnes qui les fréquentent mais aussi avec les personnes de toutes convictions avec qui nous voulons dialoguer. Prochainement, nous vous ferons parvenir le rapport d'activités ainsi que les comptes et bilan de 2020.

Même si notre Maison n'a pu être ouverte que pendant 3 mois et demi, elles le furent dans l'esprit qui nous anime.

Grâce au soutien financier que vous nous avez apporté, à travers votre cotisation annuelle et les bénéfices dégagés par les repas à emporter, mais aussi aux subsides reçus de la Commune de Morlanwelz, de la province de Hainaut, de la communauté française et du CAL Picardie Laïque, nous avons pu terminer l'année avec un budget en léger bonus.

Merci donc autant à nos membres qu'aux organes subsidiaires.

Et pour demain ?

Nous attendons tous un retour à la normalité, tout en étant conscients que la société devra absolument tenir compte des situations vécues et SURTOUT d'en tirer les leçons dans tous les domaines qui ont affecté la vie partout dans le monde.

Cela ne sera pas facile car, si la nature a horreur du vide, l'homme, lui, a horreur du changement.

Néanmoins, restons positifs et soyons, avec nos moyens, les acteurs de tout changement qui rendra le monde d'aujourd'hui et de demain plus durable et solidaire.

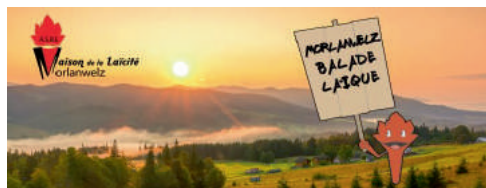
Pas facile pour autant.

Nous préparons nos diverses activités en contactant les personnes que nous souhaitons rencontrer : conférenciers, musiciens, chanteurs ou groupe théâtral, cinéma... sans définir pour autant les dates de diffusion.

Nous sommes aussi soucieux de connaître les exigences sanitaires qui seront imposées et qui conduiront certainement à des aménagements de notre salle, notamment via des purificateurs d'air.

Nous prévoyons donc ces futures dépenses que nous espérons financer partiellement par les bénéfices dégagés des repas à emporter que nous organisons et qui rencontrent un beau succès.

A très bientôt et portez-vous bien.



**Pour le Conseil d'administration,
Yvan Nicaise -Président**

**Nouvelles de notre page
« Morlanwelz balade laïque »**

Il y a plus de 3 mois, nous avons créé une page Facebook réservée à nos membres intitulée « Morlanwelz balade laïque » afin de maintenir un contact supplémentaire entre ceux qui le souhaitent. A ce jour, 49 de nos membres se sont inscrits et consultent, mettent des photos, textes ou réflexions créant ainsi un lieu virtuel de rencontres chaleureuses bien utile en cette période de pandémie. Nous y plaçons également des questionnaires vidéo et jeux divers, avec les réponses différées sous forme de vidéo Youtube non répertoriées (seulement consultables par les personnes recevant un lien).

Il est toujours possible de rejoindre ce groupe via la page Facebook.

Pour les membres qui n'utilise pas Facebook mais qui possède un accès à internet, voici quelques liens pour découvrir quelques jeux ou vidéos que j'ai préparée pour vous.

Il suffit de les copier dans votre navigateur Google ou autres.

Découvrez 10 écrivains connus avec quelques indices – questions

<https://youtu.be/AgAygDIVZlg>

Découvrez 10 écrivains connus - réponses

https://youtu.be/y1oM_WNeS1E

Trouvez des monuments célèbres à l'aide de quelques indices – questions

<https://youtu.be/QH65VduSWVk>

Monuments célèbres - réponses

<https://youtu.be/Crp4ZtbI-Mw>

Conférence de Muriel Hanot du 23.09.2020 sur la déontologie journalistique

<https://youtu.be/a6RyKlaU1d4>

Nous en publierons d'autres le mois prochain.

**Bon amusement.
Yvan Nicaise**

Nadia Geerts : une enseignante menacée pour avoir osé manifester son droit d'expression citoyenne *

Rapide rétroacte

Le 17 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, est assassiné par arme blanche et décapité peu après la sortie de son collège par Abdoullakh Anzorov, citoyen russe d'origine tchéchène âgé de 18 ans et qui bénéficie du statut de réfugié.

Samuel Paty avait montré deux caricatures de Mahomet issues du journal satirique Charlie Hebdo lors d'un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression, ce qui avait suscité la colère d'un parent d'élève musulmane non présente au cours.

Cet assassinat fut majoritairement dénoncé par de nombreuses manifestations populaires et un hommage national fut rendu à la Sorbonne le 21 octobre 2020 à cet enseignant, ainsi qu'une minute de silence observée dans les établissements scolaires le 2 novembre.

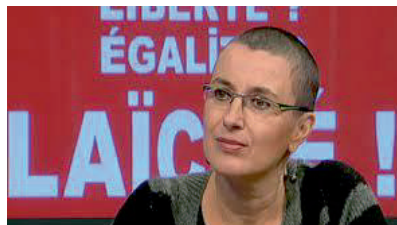
Deux jours après cet odieux assassinat, Nadia Geerts, essayiste et militante laïque, mais avant tout professeur de philosophie en charge du cours de neutralité à la Haute Ecole de Bruxelles-Brabant (HE2B) supérieur, publie "Je suis Samuel Paty" sur sa page Facebook ce qui lui vaut d'essuyer, sur le réseau FB des dizaines de commentaires haineux ; son nom commençant à circuler en tant que promoteur islamophobe du privilège blanc.

Devant cette situation inadmissible, une plainte contre x, avec constitution de partie civile, avait été déposée dans les mains d'un juge d'instruction au nom de Nadia Geerts et du Centre d'action laïque. (Un des auteurs des menaces a été cité à comparaître devant le tribunal de première instance).

Le porte-parole du ministre de tutelle de la fédération WBE (Wallonie-Bruxelles Enseignement) Frédéric Daerden a précisé qu'une plainte allant dans le même sens était déposée.

Signalons aussi qu'une assemblée générale du conseil étudiant, dont la représentativité réelle reste à questionner, (il ne s'agit donc pas d'une assemblée générale des étudiants) a voté une motion de méfiance à l'encontre de Nadia Geerts, qui demandait à la direction et à la WBE d'intervenir, se disant en insécurité suite aux publications de Nadia Geerts (relatives aux menaces dont elle a fait l'objet).

La Haute école (HE2B) n'a pas réagi à la motion de méfiance du conseil étudiant.



Quant à la FEF (Fédération des étudiants francophones), elle n'a pas souhaité commenté cette « affaire ».

Le combat de Nadia Geerts est notre combat

Militante laïque, elle lutte contre toute forme de discrimination.

Elle est donc fondamentalement opposée à la tolérance des symboles religieux ou philosophiques dans l'enseignement obligatoire et dans l'administration publique, position défendue par le CAL.



Forte de la liberté d'expression qui nous est chère, elle a manifesté sa désapprobation lorsque Wallonie-Bruxelles-Enseignement (WBE), pouvoir organisateur du réseau public auquel son école appartient, a décidé que les élèves seraient autorisés à porter le foulard dès la prochaine rentrée.

Cette position ne le fut pas durant une activité scolaire mais par le biais des canaux que sont la presse et les réseaux sociaux.

Elle s'est exprimée sans haine, sans

discrimination, dans le but la maintenir dans un débat démocratique qui doit permettre autant de contester que d'approuver une décision dont l'impact sociétal est évident.

L'actualité nous met en présence d'un retour de volonté d'ingérence du religieux dans la sphère publique, voire dans le fonctionnement de l'Etat, dans plusieurs pays de l'Union européenne.

En France, une enquête publiée au début de mois de janvier par la Fondation Jean Jaurès révèle que les revendications liées à des croyances ou des pratiques religieuses en milieu scolaire sont en nette augmentation. La majorité des enseignants (53 %) dans le secondaire sont confrontés à des pressions religieuses. Qu'en est-il en Belgique ?

Nadia Geerts a exprimé, comme beaucoup d'entre nous l'avons fait déjà lors des attentats « Charlie hebdo » et autres drames similaires, sa solidarité avec une victime du terrorisme djihadiste.

Les conséquences sont graves : insultes, menaces, atteintes à l'intégrité de la personne qui peuvent rapidement, comme en France, conduire aux actes irréversibles. La Laïcité n'est pas anti-religieuse mais est contre l'ingérence religieuse dans la « vie de la cité » au sens le plus large.

Un communiqué du CAL du 26 janvier déclarait, notamment :

« ... L'école doit préparer les élèves à distinguer entre ce qui relève de la croyance et ce qui est de l'ordre de la connaissance. Ce qui peut avoir valeur d'universel et ce qui peut être lié à la particularité d'un individu. La libre expression des idées est nécessaire. Ceci ne peut se faire sans une tête bien faite. Il faut, cependant, distinguer deux choses : d'un côté, la critique des religions, protégée par la loi (y compris acerbe et virulente) et, de l'autre, l'incitation à la haine et à la discrimination à l'endroit des personnes sur une base religieuse, sanctionnée par la Loi.

Par conséquent, critiquer des dogmes et des pratiques religieuses réelles ou supposées ne devrait pas conduire à l'insécurité ou l'intimidation ».

Nous vivons une période où la situation sanitaire peut nous éloigner de nos préoccupations sociétales, donc propice à l'éclosion ou au retour à des visions archaïques opposées à l'épanouissement d'un monde où chacun est libre de penser et d'agir dans la recherche de son bonheur, dans le respect des convictions de chacun.

Seule attitude possible : vigilance et action.

Yvan Nicaise

* En 2013, notre Maison de la Laïcité avait invité Nadia Geerts pour nous présenter ses réflexions sur le thème « Ecole, profs, élèves : la neutralité n'est pas neutre ! ». Ses inquiétudes et aussi son déterminisme étaient déjà présents.

Le racisme est un délit, pas une opinion.

Il est donc punissable par la loi.

Six mois de prison avec sursis partiel pour des propos racistes contre Cécile Djunga.

Ceci n'est pas un simple fait divers.

Le 13 avril, Le tribunal correctionnel de Bruxelles a rendu son jugement dans l'affaire d'incitation à la haine raciale, à la discrimination et à la violence suite à la plainte déposée par Cécile Djunga, animatrice à la RTBF et humoriste.

L'homme d'une trentaine d'année avait commenté, sur Facebook, avec des mots racistes et violents, une vidéo de Cécile Djunga publiée sur Youtube dans laquelle elle exprimait à quel point elle était choquée que des téléspectateurs aient appelé la RTBF pour se plaindre de sa couleur de peau.

Rappelons qu'en 2018, elle était présentatrice de la météo sur la RTBF.

Le prévenu avait aussi publié des propos haineux à l'encontre des juifs, des musulmans, et de toutes personnes n'ayant pas la peau blanche.

Unia * et le Centre pour l'égalité des chances, s'étaient constitués partie civile.

Il n'a jamais remis en question ses actes, expliquant même à son assistante de justice qu'il préférerait « la liberté d'expression aux USA où le Ku Klux Klan peut dire ce qu'il veut ».

À l'issue de ce long prononcé, Cécile Djunga, très émue, a pris sa maman dans les bras. « Je suis satisfaite que la justice prenne au sérieux le danger que représente le cyberharcèlement et que le racisme soit puni, a-t-elle réagi. On n'arrêtera pas toute forme de racisme, mais c'est déjà un pas vers plus de tolérance et de respect auquel tout être humain a droit. »

Un regret que nous pouvons partager

Elle a regretté que Facebook ait refusé de communiquer les adresses URL d'autres cyberharceleurs haineux visant sa cliente « alors que ces messages contreviennent à la propre politique de cette société privée », freinant ainsi la poursuite de l'enquête.

Espérons que, lors de plaintes contre des propos ou comportements racistes, les jugements des tribunaux correctionnels soient aussi déterminés que celui du tribunal de Bruxelles .

Et que l'on puisse ainsi affirmer : finie l'impunité sur les réseaux sociaux.

Yvan Nicaise

***Qu'est-ce Unia ?**

Unia est une institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances en Belgique.

Sa mission

Sa mission est déterminée dans l'accord de coopération entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés.

Elle défend la participation égale et inclusive de tous et toutes dans tous les secteurs de la société et veille au respect des droits humains en Belgique.

Unia est le mécanisme indépendant chargé de la promotion, de la protection et du suivi de l'application de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Unia est aussi reconnu internationalement comme une Institution nationale de protection des droits de l'homme. À ce titre, elle défend les droits humains dans l'ensemble de ses missions. Elle contribue aussi à l'évaluation de la Belgique en matière de respect des droits humains.



Le racisme reste une réalité en Belgique

Extrait de la dernière évaluation de Unia :



Chaque année, les comportements racistes sont les premiers critères pour lequel Unia est saisi. Chaque année, Unia ouvre 10% de dossiers en plus pour des faits de racisme. Chaque année, plusieurs dizaines de condamnations pour racisme sont prononcées par les tribunaux. En 2019, 951 dossiers ont été ouverts : un record. « La persistance de ces chiffres illustre le

caractère systémique et structurel des discriminations raciales », explique Patrick Charlier, directeur d'Unia.

Lutter contre le racisme est donc plus que jamais d'actualité en Belgique

Le racisme s'exprime dans tous les secteurs de la société belge.

Dans le logement, il prend la forme de refus de location.

Sur les réseaux sociaux, les discours à caractère raciste se multiplient et représentent plus de la moitié des dossiers ouverts par Unia pour ce domaine.

Au travail, ce sont principalement les relations avec le chef, les collègues ou les clients qui posent question, à côté des refus d'embauche et des licenciements qui continuent de peser sur les personnes d'origines étrangères.

Plus récemment, la pandémie du coronavirus a également suscité des réactions racistes. C'est maintenant qu'il faut agir.

Unia

*Ceux qui ne bougent pas ne
sentent pas leurs chaînes*

Rosa Luxembourg

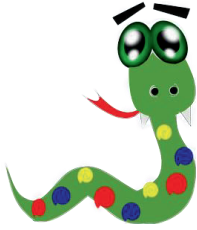
Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)

Repas de printemps et de Pâques







Amusez-vous à découvrir des noms de villes ou de communes belges et françaises

Dans ce texte, découvrez, soit grâce au nom correct ou à une prononciation quasi identique, soit par le choix d'une syllabe ou en associant deux syllabes de deux mots voisins, soit un homonyme.

Exemples :

Prononciation identique : Cette (Cètes France)

Assemblage : avachi mais vivant (Chimay)

Homonyme : menton (Menton-France)

Score au moins 42 noms mais certains on fait mieux en jouant sur « Facebook Balade laïque »

Hier, je me promenais dans la forêt, quel rêve lorsque la nature renaît.

Quand j'ai rencontré trois chevaliers qui ont tourné autour de moi, sans agressivité mais cela ne me rassurait pas pour autant. Ils étaient plutôt guillerets en chantant « Sur la route de Louviers » en marchant d'un pas lent, chacun porteur de lourdes chaînes et de longues lances.

Avaient-ils goûté d'une sainte bière belge - une quintine par exemple - en lieu et place d'une eau bénite ?

Avaient-ils conté fleurette à une jeune albigeoise en lui caressant le menton ?

Etaient-ils de dignes serviteurs d'un certain Charles Roi de France ?

Je ne cherchais pas la bagarre et je n'ai pas jeté le gant pour les combattre.

J'ai donc continué ma promenade dans la bruyère, envers et contre tout, en gravissant un beau mont, courageux comme un lion, ayant foi dans le bienfait de la marche.

Pas le choix vu la panne de ma voiture vendue par mon copain Albert vil roublard qui m'avait ainsi sucé jusqu'à l'os terrible !

J'avais acheté cette voiture après un stupide pari perdu avec sept amis : s'habiller en arlequin... Oui, facile, sauf que je n'ai jamais trouvé ce costume car il devait être de couleur bordeaux ! Et tout cela en dinant grassement à mes frais ! J'ai vraiment bu un bouillon.

Si mon papa était toujours en vie, il m'aurait saisi par le lobbe de l'oreille et m'aurait dit

« À l'avenir, tu dois viser à y voir plus clair et rejette tes mauvais copains ».

Yvan Nicaise

Rénovation des bâtiments scolaires

L'enseignement privé confessionnel se considère à nouveau défavorisé !

Nous sommes coutumiers des demandes financières de l'enseignement catholique, qui par le biais du Secrétariat général de l'enseignement catholique SeGEC, en s'appuyant sur son éternel credo « Un enfant est égal à un enfant », revendique une part plus importante des fonds de relance européens qui seront, partiellement affectés à la rénovation des bâtiments scolaires.

Comme le souligne le CAL, le SeGEC semble ignorer le fait que « les bâtiments des écoles catholiques sont des propriétés privées » et qu'un devoir d'entretien incombe aux propriétaires.

Par contre, le réseau libre confessionnel brandit systématiquement l'argument de la propriété privée lorsqu'il s'agit de refuser le débat de la fusion des réseaux, mais se garde d'en parler lorsqu'il s'agit de revendiquer de l'argent public au détriment de l'enseignement public.

Pour nous, les choses sont claires : si l'enseignement privé confessionnel veut obtenir le même financement que l'enseignement public, qu'il en assume les mêmes obligations, notamment en organisant le cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) tout au long de la scolarité.

Le réseau libre, financé par ailleurs par des fonds privés et bénéficiant d'un énorme patrimoine historique, émerge aussi aux fonds publics dans une mesure non négligeable.

Une marche-arrière politique

Le jour où les « défenseurs de l'enseignement public » pourront résister aux pressions (pour ne pas dire chantage au retour à la guerre scolaire) ne semble pas être pour demain.

La clé de répartition résultant d'un accord au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà été revue au bénéfice de l'enseignement subventionné en diminuant de 17,45 % la part consacrée au réseau WBE (Wallonie-Bruxelles Enseignement), avec comme conséquence de retarder encore plus la rénovation des bâtiments publics et, en parallèle, en enrichissant ainsi le patrimoine privé de l'enseignement catholique en priorité.

Réaction du SeGEC

Son secrétaire, Etienne Michel déclare « Je reconnais une avancée, mais cette nouvelle clé reste inéquitable. Il s'agit, à mon sens, d'une clé transitoire ».

Réaction du CDH

La cheffe de groupe CDH au parlement de la Communauté française, Alda Greoli, qui était déjà montée au front dans ce dossier épineux salue la décision du gouvernement de revenir sur sa première décision et de prendre en charge les intérêts en cas d'emprunt supplémentaire mais déclare : « Il s'agit d'une réelle avancée pour le réseau officiel subventionné. Pas vraiment pour le libre... »

En résumé : l'enseignement catholique ne cessera jamais de mettre en avant ses revendications pour vouloir marquer de sa suprématie l'enseignement en Belgique.

L'expression « Le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière » a encore de beaux jours devant elle.

Yvan Nicaise

La Fédération WBE investit dans ses bâtiments scolaires Est-ce vraiment anormal ?

Le 8 mars dernier, la Fédération WBE répondait au SeGEC par une note particulièrement complète* qui rappelait que :

- La situation du parc scolaire de WBE nécessite une prise en charge d'urgence.
- Les différentes objectives justifiant une différence de traitement entre pouvoirs organisateurs d'enseignement sont nombreuses.
- Les frais de l'instruction sont à charge des pouvoirs organisateurs.
- La jurisprudence de la Cour constitutionnelle donne raison à la Fédération WBE.
- Un enfant est bien égal à un enfant.

Julien NICAISE, administrateur général et Bernard RENTIER, président du Conseil déclarent dans l'avant-propos :

« Nous ne souhaitons ni alimenter une quelconque polémique, ni contribuer à rallumer les conflits entre réseaux d'enseignement qui ont tant pesé sur notre système scolaire par le passé. Tous les élèves et étudiants, leurs parents, tous les membres des personnels, quel que soit leur établissement scolaire, méritent beaucoup mieux.

Néanmoins, la vérité a ses droits, et puisque les arguments avancés par le SEGEC sont soit erronés, soit exagérés, nous nous devons de réagir et de présenter à notre tour notre point de vue sur la thématique. Dans cette note, nous revenons

donc dans le détail sur ses différents éléments et souhaitons montrer que la situation est différente de ce que le SEGEC avance. »

Les différences objectives

A l'argument du SeGEC énonçant l'article 24 , 54 de la Constitution: « *Tous les élèves ou étudiants, parents, membres du personnel et établissements d'enseignement sont égaux devant la loi ou le décret*», la note de l'administration ajoute que le SeGEC omet de citer la suite de l'article de la Constitution qui précise que : « *La loi et le décret prennent en compte les différences objectives, notamment les caractéristiques propres à chaque pouvoir organisateur, qui justifient un traitement approprié* ».

Celles -ci sont nombreuses, notamment en termes d'ouverture et de neutralité, de bâtiments et d'infrastructures, de contrôle, de budget, de gestion journalière.

Quelques exemples significatifs :

✓ = obligation **X = non**

Ouverture et neutralité	WBE	Libre
Obligation de neutralité de l'enseignement dispensé	✓	X
Obligation d'organiser des cours philosophiques à la demande	✓	X
Obligation d'organiser le cours de philosophie et citoyenneté	✓	X
Obligation d'accueillir tous les élèves en son sein y compris après exclusion	✓	X
Bâtiments et infrastructures		
Bâtiments et autres infrastructures appartenant aux pouvoirs publics	✓	X
Cadastre des infrastructures public et disponible	✓	X
Contrôle		
Contrôle par la Cour des comptes pour tous les aspects de la gestion	✓	X
Contrôle par la Cour des comptes des établissements scolaires	✓	X
Contrôle des organes de gestion et des décisions par des Commissaires du Gouvernement	✓	X
Budget		
Inexistence de sources de financement complémentaires ou alternatives, interdiction de lucre	✓	X
Budget et comptes soumis aux dispositions légales des finances publiques (ex : WBFIN)	✓	X

Cadastre des fonds des établissements scolaires	✓	X
Cotisations de responsabilisation pension	✓	X
Gestion journalière		
Obligation de recourir aux procédures de marchés publics pour tout type de dépenses	✓	X
Transparence de l'administration et publicité des décisions	✓	X
Règles d'incompatibilité pour la composition des organes de gestion	✓	X
Statut syndical imposant des processus de concertation, de négociation et de contrôle plus importants que dans le secteur privé	✓	X
Décisions contestables devant le Conseil d'Etat	✓	X

Les frais de l'instruction sont à charge des pouvoirs organisateurs

En Belgique, comme dans de nombreux autres pays européens, le cléricalisme et son vivier associatif et financier sont en lent déclin continu depuis la fin des trente glorieuses.

À l'instar, par exemple, des Fabriques d'église, cela s'est inévitablement ressenti sur les pouvoirs organisateurs d'enseignement catholique, mettant certains d'entre eux de plus en plus en difficulté financière et les poussant à réclamer davantage d'aides aux pouvoirs publics, malgré leur statut privé, afin de pallier les manquements de plus en plus inévitables de leurs mandants et autres donateurs historiques.

Qu'on le regrette ou pas, l'investissement dans le « bâti » et son entretien demeurent de la responsabilité, et à la charge, du propriétaire.

Soulignons également que la Belgique est l'un des seuls pays d'Europe où les pouvoirs publics financent directement des bâtiments scolaires qui sont des propriétés privées.

Un enfant est bien égal à un enfant

Le budget de l'enseignement obligatoire est de 6,5 milliards d'euros dont 5,84 milliards d'euros (85%) sont affectés aux traitements et charges des personnels de l'enseignement et assimilés.

Il n'y a, en la matière, aucune différence entre les enseignants, quel que soit leur pouvoir organisateur, public ou privé.

La population scolaire se répartit en 50 % dans l'enseignement catholique, 35 % pour les communes et province et 15 % pour l'enseignement de la Fédération WBE.

On peut en déduire que, globalement, en fonction de la population enseignante nécessaire aux différents réseaux, les traitements et charges des personnels sont de 2,92 milliards € pour le réseau catholique, 2,044 M € pour les communes et provinces et 876 millions € pour la Fédération WBE. (NDLR)

Reste 11% du budget de l'enseignement (728 millions €) affectés aux frais de fonctionnement des établissements scolaires répartis entre l'enseignement subventionné (libre, provinces, communes) sous forme de subventions de fonctionnement et l'enseignement organisé par la FWBE sous forme de dotations.

Enfin, vient la part du budget consacrée aux bâtiments scolaires, à savoir 250 millions d'euros (4%). Celle-ci se répartit en différents fonds et programmes dont plus de la moitié (140 millions d'euros, soit 56%) est répartie de manière identique ou presque entre les pouvoirs organisateurs (programme prioritaire de travaux, création de places...).

Ce n'est donc que, dans ce dernier poste, que WBE bénéficie de moyens différents des autres pouvoirs organisateurs au titre de propriétaire.

On peut donc affirmer qu'en matière de financement public des pouvoirs organisateurs de droit privé, ceux-ci sont financés pratiquement de manière identique à leur homologue organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors même qu'ils ne sont pas soumis aux mêmes obligations légales, ni que la force publique ne soit propriétaire des bâtiments concernés.

Pour ces raisons, il est évident qu'un enfant est égal à un enfant et qu'une différence de financement public entre pouvoirs organisateurs de l'ordre de 2% est justifiée vu les différences objectives illustrées dans le présent document.

À tout le moins, la répartition qui, en raison des éléments qui précèdent, ne peut être égale si toutes les obligations des enseignements organisés et subventionnés ne sont pas, elles aussi, égales, est néanmoins équitable.

Yvan Nicaise

Lien pour retrouver la réponse de la FWB au SeGEC :

http://www.cedep.be/wp-content/uploads/2021/03/La-FWB-investit-dans-ses-bâtiments-scolaires_Est-ce-vraiment-anormal.pdf

**L'enseignement
officiel**





Voyage-devinettes dans des villes et communes belges et françaises

Les solutions

Hyères (Fr), je me promenais dans la **Forest (Be)**, quel **Rèves (Be)** lorsque la nature **Renaix (Be)**.

Caen (Fr) j'ai rencontré **Troyes (Fr)** chevaliers qui ont **Tournai (Be)** au **Tours (Fr)** de moi, **Sens (FR)** agressivité mais **Lasne (Be)** cela ne me rassurait pas pour autant. Ils étaient plutôt guillerets en chantant « Sur la route de **Louviers (Fr)** » en marchant d'un pas **Laon (Fr)**, chacun porteur de **Lourdes (Fr)** chaînes et de longues **Lans (Fr)**. Avaient-ils goûté d'une **Saintes (Fr)** bière belge – une **Kint (Be)** quintine par exemple - en lieu et place d'une eau bénite ? Avaient-ils conté fleurette à une jeune **Albi (Fr)** albigeoise en lui caressant le **Menton (Fr)** ?

Étaient-ils de dignes serviteurs d'un certain **Charleroi (Be)** de France ? Je ne cherchais pas la bagarre et je n'ai pas jeté le **Gand (Be)** pour les combattre.

J'ai donc continué ma promenade dans **La Bruyère (Be)**, **Anvers (Be)** et contre tout, en gravissant un **Beaumont (Be)**, courageux comme un **Lyon (Fr)**, ayant **Foix (Fr)** dans le bienfait de la **Marche (Be)**.

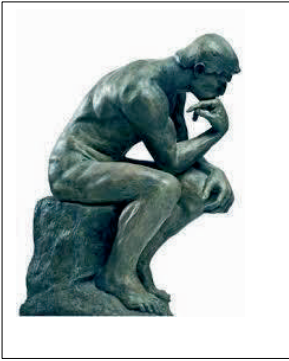
Pas le choix vu **La Panne (Be)** de ma voiture vendue par mon copain **Albertville (Be)** roublard qui m'avait ainsi sucé jusqu'**Alost. (Be)**

J'avais acheté cette voiture après un stupide **Paris (FR)** perdu avec **Cètes (Fr)** amis : s'habiller en **Arles (Fr)** arlequin... **Huy (Be=)**, facile, sauf que je n'ai jamais trouvé ce costume car il devait être de couleur **Bordeaux (Fr)** ! Et tout cela en **Dinant (Be)** **Grasse (Fr)** grassement **Amay (Be)** frais ! J'ai vraiment bu un **Bouillon (Be)**.

Si mon papa était toujours en vie, il m'aurait saisi par le **Lobbès (Be)** de l'**Oreye (Be)** et m'aurait dit

« A l'avenir, tu dois **Visé (Be)** à **Yvoir (Be)** plus clair et re **Jettes (Be)** tes mauvais copains ».

Yvan Nicaise



Être libre-penseur : un concept contemporain ?

La vérité ne peut être imposée, fut-elle révélée.

Depuis l'Antiquité, des personnes (hommes ou femmes) ont dénoncé, combattu les croyances religieuses, les certitudes scientifiques, des systèmes philosophiques ou politiques, les diktats de tout type au nom de la liberté d'expression, de réflexion. Ce sont ce

que nous appelons communément, dans notre société actuelle, des libres-penseurs.

Ce combat est loin de se terminer ; il est d'autant plus d'actualité, en raison de la montée des intégrismes et de toutes les formes d'obscurantisme idéologique religieux ou pseudo-scientifique.

Difficile voire incompréhensible pour nous laïques, qu'une pensée véritable ne puisse pas être libre.

Malheureusement, l'histoire nous confronte au contraire.

Considérer l'homme comme l'unité de référence du monde, c'est s'exposer à la vindicte des porteurs de dogmes, des vérités révélées, c'est bousculer toute forme d'ordre établi par des remises en cause de systèmes maîtrisés par une minorité qui peut être politique, économique ou religieuse.

C'est pourtant ce qui porte notre engagement dans la société : « militer en faveur du droit de chacun à être acteur de sa vie, à poser librement des choix quant à son devenir, dans le respect et la sécurité des autres, de sortir des dogmes, des visions unilatérales et étriquées, de la tentative d'imposer un modèle partial », expression extraite du rapport 2020 du Centre d'Action Laïque.

Cela n'est possible que dans un monde où, dans toute situation, il faut accepter la discussion, la contradiction, la confrontation des idées, qui doit conduire à rassembler les hommes plutôt qu'à les diviser.

PROTAGORAS : un retour dans l'Antiquité

Protagoras est un penseur du V^e siècle av. J.-C.

« L'homme est la mesure de toutes choses. »

Protagoras invente le concept clef de l'humanisme.

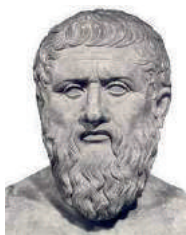
Protagoras commença à philosopher après sa rencontre avec Démocrite, et il inventa la rhétorique, qu'il enseigna à des disciples en se faisant payer. Ses livres furent brûlés par les Athéniens, l'accusant d'impiété.

Protagoras fut le premier philosophe à affirmer que, sur chaque chose, il y avait deux discours possibles, contradictoires. Il en tirait, en organisant des luttes dialectiques, une connaissance préparatoire aux études futures ; on l'appelait **Discours** pour cela.

Il ne se contentait pas, toutefois, d'être brillant : il lança la méthode socratique de discussion.

Malgré le caractère révolutionnaire de leurs théories, ou à cause de lui, les sophistes - Platon consacra deux de ses œuvres aux plus célèbres d'entre eux : Protagoras et Gorgias - eurent et ont encore mauvaise presse, On les assimile à des mercenaires de la pensée, et leur goût du slogan à une technique prépublicitaire. Platon fait dire à Socrate que « la rhétorique correspond pour l'âme à ce qu'est la cuisine pour le corps ».

L'homme crée ses valeurs.



C'est au début de ses « Discours terrassants » que Protagoras énonce la formule qui le rendra célèbre «

L'homme est la mesure de toutes choses », libérant ainsi la pensée non seulement des dieux mais aussi de l'être de la philosophie. Pour lui, c'est l'accord entre les hommes qui fonde les vraies valeurs morales et nulle transcendance.

Cela le conduira évidemment à remettre les dieux en question. « L'âme [n'étant] rien si on supprime les

sensations, [il déclare que] touchant les dieux, je ne suis pas en mesure de savoir s'ils existent ni ce qu'ils sont. ».

Accusé d'athéisme par ses contemporains, Protagoras apparaît comme un agnostique à certains commentateurs modernes. Son œuvre ne nous étant parvenue que par fragments incomplets, il est impossible de trancher.

La pensée de Protagoras est subversive à l'égard de la religion et de la morale convenue. Avec elle, c'est l'activité politique et non plus le culte rendu aux dieux qui devient le cœur vivant de la cité. Ce qui importe à l'homme, ce sont les valeurs qu'il crée lui-même pour s'humaniser. L'homme est pour Protagoras « quelque chose » qui doit être inventé par l'homme.

Si Protagoras revenait parmi nous, serait-il un militant laïque ?

Tout le laisse à penser.

Yvan Nicaise

Sources :- Les livres-penseurs – André Nataf (Editions Bordas)
- Wikipedia